



Bruxelles, le 23 avril 2026

CM 2140/1/26  
REV 1

ECOFIN  
FIN  
RELEX  
CADREFIN  
BUDGET  
PROCED

### COMMUNICATION

#### PROCÉDURE ÉCRITE

---

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu; ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 20 62 / +32 2 281 57 84

---

Objet: Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027

**Lancement d'une procédure écrite**

– Adoption de l'acte législatif

= **Prolongation du délai**

---

Le Comité des représentants permanents (2<sup>e</sup> partie) ayant décidé le 22 avril 2026 de recourir à la procédure écrite, **les délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter** le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte figure dans le document ST 5470/26 INIT.

**Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".**

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Le délai pour la présentation des réponses à la procédure écrite est **prolongé jusqu'au jeudi 23 avril 2026 à 15 heures (heure de Bruxelles) au plus tard** et les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante: [coreper.2@consilium.europa.eu](mailto:coreper.2@consilium.europa.eu) et [ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu](mailto:ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu).

---